LES IMPÔTS

LA REFERENCE EN MATIERE DE CONSEIL EN PLACEMENT ET EN GESTION DE PATRIMOINE

Depuis 1989, CAPLIF assure un service personnalisé en fonction des stratégies et des objectifs définis par chacun.

- L'assurance vie,
- · L'immobilier,
- La bourse,
- Les produits financiers
- La retraite
- La transmission successorale,
- Les placements en devises,
- Les SCI et SCPI,
- Prévoyance

NOS PARTENAIRES





ADRESSE:

59, Promenade Roger Laroque Anse Vata BP 3852 98846 Nouméa Cedex

Plus de 3000 personnes nous font déjà confiance...

Pourquoi pas vous?

Contactez nous

Horaires d'ouverture:

Lundi au vendredi

8:00/12:00 - 13:30/17:30 (vendredi 16:30)

Tel.: 28 30 00 E-mail: caplif@caplif.nc

Site Internet: www.caplif.nc







CABINET DE PLACEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS



COMMENT PAYER MOINS D'IMPÔTS

FISCALITE PRIVILEGIEE DE L'ASSURANCE VIE

- Transmission d'un capital au(x) bénéficiaire(s) de votre choix sans droits de succession
- **Déduction** des sommes versées sur le contrat chaque années dans la limite de 275 000 CFP
 - Capital **insaisissable**
 - Intérêts totalement exonérés d'impôts* dès que le contrat a 8 ans *hors CCS de 2,6%



REDUISEZ VOS IMPÔTS

REDUISEZ VOS IMPÔTS EN EPARGNANT



Tout en bénéficiant d'avantages fiscaux, vous épargnerez et vous constituerez un capital.

Quelque soit la solution choisie, (assurance vie ou contrat retraite), vous cumulerez économie d'impôt et épargne.



COMMENT PAYER MOINS D'IMPÔTS ?

Avec **l'assurance vie** déduisez jusqu'à **275 000 CFP* par an**

de vos revenus imposables. *Gain fiscal jusqu'à 110 000 F CFP pour la tranche d'imposition à 40%.

Avec les **contrats retraite** déduisez jusqu'à **3 637 000 CFP** par an** de vos revenus imposables

** montant maximum déductible = 10 fois le plafond



CES AVANTAGES FISCAUX SONT CUMULABLES